

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 3 SEPTEMBRE 2010

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 13

L'An deux mil dix

Le Vendredi 3 septembre – dix neuf heures trente

Date convocation du Conseil Municipal : 3 août 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de LIGNY-LE-RIBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Maire.

PRESENTS : M. Patrick LEBEL, M. Laurent MULOT, M. Olivier GRUGIER, M. Dominique DURANT des AULNOIS, M. Stéphane GASTAT, M. Eric COQUERY, Mme Virginie VEIRIER-MELIN, M. Jean-Marie THEFFO, – **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS EXCUSES : Mme Michèle CORMERY, (pouvoir donné à M. Dominique DURANT des AULNOIS), , Mme Claire GAUFROY-MINIERE (pouvoir donné à M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE), Mme Brigitte VANDEVILLE, Stéphane SABATIER (pouvoir donné à M. Olivier GRUGIER), M. Bertrand BOISMOREAU, Mme Diane NAUDIN (pouvoir donné à M. Laurent MULOT) .

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Laurent MULOT est élu secrétaire.

– oOo –

En début de séance Monsieur LE MAIRE remercie les Conseillers Municipaux pour leur soutien.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2009 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE-SAINT-AUBIN :

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2009 de La Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE BEAUGENCY (SMIRTOM):

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2009 du SMIRTOM, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

**AUGMENTATION DU TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011 :**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et de Monsieur Laurent MULOT, Adjoint chargé du service de l'eau et de l'assainissement, notamment sur l'interdiction de pratiquer un tarif dégressif, sur l'alimentation en eau (A.E.P.) et engagement de travaux à prévoir sur le réseau d'eau et d'assainissement,

Le Conseil Municipal, moins une voix contre de Monsieur Eric COQUERY, décide les augmentations suivantes à compter du 1^{er} JANVIER 2011 :

- **ABONNEMENT EAU/AN :**
- Compteur N°1 : 18,85 €
- Compteur N°2 : 23,67 €
- Compteur N°3 : 31,42 €
- Compteur N°4 : 55,00 €

- **CONSOMMATION EAU:** 0,770 € le M3 ;

- **ABONNEMENT ASSAINISSEMENT/AN :** 70,00 € ;

- **REJET ASSAINISSEMENT :** 0.87 € le M3

- **Les Taux des taxes LOIRE-BRETAGNE** sont révisés chaque année.

Monsieur Eric COQUERY fait remarquer que lors des élections il avait été mentionné qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôts. Monsieur le Maire lui signale qu'il ne s'agit pas d'une augmentation d'impôts.

Monsieur LE MAIRE rappelle :

- qu'il s'agit d'un service rendu à l'ensemble des administrés ;
- que le budget « Eau et assainissement » est alimenté par la vente de l'eau et des services associés. Il doit être en équilibre au niveau des dépenses et recettes ;
- qu'il est nécessaire d'augmenter chaque année proportionnellement aux augmentations supportées par le budget de l'eau et de l'assainissement (salaires – diverses énergies utilisées ect...).

Monsieur Laurent MULOT signale que le coût pour une étude de forage est d'environ 4.000 €, que les travaux prévus au château d'eau sont d'environ 400.000 €, qu'une étude du réseau d'assainissement est de 40.000 € et que les travaux de réfection du réseau d'assainissement ainsi que de la station d'épuration sont évalués à environ 1.000.000 euros d'où la nécessité de revoir les tarifs eau et assainissement.

Monsieur Olivier GRUGIER demande ce que représente cette augmentation, Monsieur le Maire signale que celle-ci est très faible environ 20.000 euros pour une année d'exercice.

Monsieur le Maire indique que si la Commune mettait en affermage la gestion de l'eau le prix du mètre cube serait nettement plus élevé (voir le prix du m3 des Communes en affermage).

Monsieur le Maire signale que le nouveau responsable communal de l'eau et de l'assainissement accomplit un travail de grande qualité. Il a parfaitement compris sa responsabilité dans son domaine d'activités.

La Station d'épuration, la station de déferrisation et démanégerisation, le château d'eau redeviennent correctement suivis et entretenus. Ce suivi sérieux nous permet de mieux appréhender les dysfonctionnements jusque là mal maîtrisés.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les transferts de crédit suivants :

Compte D 615 : - 7900 €

Compte D 6378 : + 1600 €

Compte D 701249 : + 4700 €

Compte D 706129 : + 1600 €

DROITS DE PLACE C.A.C. FETE DE SAINTE-ANNE 2010 :

La régie de recettes « droits de place » de la Commune a encaissé 1810 € lors de la Brocante organisée par le C.A.C. le 25 juillet dernier. Ce dernier à l'issue du vote du budget primitif avait perçu 1200 € (avance de fonctionnement). D'autre part, afin de mieux soutenir l'organisation des festivités de la fête patronale de la Sainte-Anne la Commune fait mettre en place par ERDF une alimentation électrique temporaire dont le coût s'élève à 170 €. En conséquence, en accord avec Monsieur le Président du C.A.C., Monsieur le Maire propose de verser la différence (1810 € – (1200 € + 170 €)) soit 440 € au C. A. C. et d'affecter ce montant au compte 6574 du budget communal.

Monsieur LE MAIRE attire l'attention des organisateurs, quant à la gestion des déchets occasionnés par les diverses festivités.

INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX PROFESSEURS DE L'ÉCOLE POUR LES CLASSES DE DÉCOUVERTE :

- Vu l'arrêté interministériel du 6 mai 1985 prévoyant une indemnité pour les professeurs des écoles accompagnant les enfants en classe extérieure (verte, de neige, de mer ou de découverte) ;
- Vu les classes de découverte au printemps 2010 (montagne et mer) effectuées par la classe CM1-CM2 de Mme GERVY et CE2-CM1 de Mme RANDRIANAIVO, professeurs des écoles, pour un séjour de dix jours (huit jours de pris en compte).
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2009,

Le Conseil Municipal décide de verser à Madame GERVY et Madame RANDRIANAIVO, accompagnatrices des classes, la somme de 24,95 euros/jour soit 199,60 euros. Cette somme sera inscrite à l'article D64138 "Personnel non titulaire" du budget.

PROLONGATION CONTRAT DE LOCATION MODULOBASE :

Suite à la fermeture d'une classe, Monsieur Olivier GRUGIER expose la situation. Le contrat de l'ensemble modulaire se termine fin septembre. Le bâtiment n'est plus occupé depuis la rentrée scolaire.

Deux solutions sont envisagées :

LE POUR :

L'achat du bâtiment : après l'établissement d'un devis le coût serait de 31.694 € T.T.C.; ce bâtiment pourrait servir de salle de motricité pour les enfants et de local complémentaire pour la garderie périscolaire et également lors de travaux importants dans les autres classes.

Ce coût correspond à la location de 3 ans. Si la Commune ne souhaite pas le garder, les frais d'enlèvement seraient de 3000 € H.T. + les frais de déséquipement. Il faudrait également prévoir des arrêtés de circulation pour permettre l'enlèvement.

LE CONTRE :

Le prix, l'entretien, il faut une demande de permis de construire, l'esthétique.

Monsieur Patrick LEBEL signale que le prix de ce bâtiment est trop élevé ainsi que les frais engendrés pour son entretien. Il n'est pas favorable à cette solution.

Nous devons faire face à des contraintes financières et en conséquence si nous le maintenons en service il nous faudra économiser sur d'autres lignes de dépense au niveau de l'école.

.../...

Madame Virginie VEIRIER-MELIN demande qu'une solution sera prise si de nouveau une classe s'ouvrirait en septembre 2011 car les effectifs sont en limite.

Monsieur Dominique DURANT des AULNOIS fait remarquer qu'il serait dommage d'investir 30.000 € dans un bâtiment provisoire.

Compte tenu du débat intéressant qui s'est instauré quant au devenir de ce bâtiment provisoire et du maintien depuis le 10 juillet dernier, Monsieur LE MAIRE propose une alternative : Nous avons attendu jusqu'au 1^{er} septembre car nous avons l'espoir de maintenir la classe à la rentrée scolaire. Hélas les inscriptions complémentaires et les différentes interventions du Maire ne nous ont pas permis de maintenir la classe. En conséquence pour une année scolaire et à titre expérimental on pourrait affecter ce bâtiment pour servir de salle de motricité et de complément à la garderie périscolaire.

Monsieur le Maire insiste pour qu'un règlement très strict de l'utilisation de cette salle soit élaboré. Il confie cette mission à Monsieur Olivier GRUGIER l'adjoint en charge des affaires scolaires. Ce lieu ne doit pas être le dépotoir de l'école et ne doit pas servir de « fourre tout ».

Il signale qu'il n'a pas apprécié que la classe soit vidée avant les vacances scolaires sans son accord. Il avait demandé qu'elle reste en place jusqu'à la rentrée scolaire.

Compte tenu du débat et de l'orientation de la décision à prendre, il demande que le vote s'effectue à bulletin secret.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte les propositions énoncées. La prolongation d'un an de la location du préfabriqué est alors soumis au vote :

Résultat du vote : 8 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer la prolongation du contrat pour 1 an entre la Commune et Modulobase.

SUBVENTION U.S.L. :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire qui a rencontré Monsieur DOMEAU, Président de l'U.S.L., décide à l'unanimité, de verser une subvention de 200 €. Cette somme sera affectée au compte 6574.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE :

Monsieur LE MAIRE expose les difficultés qu'il rencontre pour pallier à l'absence de Madame PLÉAU DESPIERRE depuis le 12 décembre 2008.

Son absence prolongée occasionne une surcharge de travail pour Madame DAVAINÉ. En conséquence il propose l'embauche de Madame Sandrina CIARAPICA en tant qu'Adjoint Administratif 2^{ème} classe, stagiaire, à compter du 1^{er} Octobre 2010.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

LIMITATION DE VITESSE A 30KM/H RUE DU GENERAL DE GAULLE – RUE CESAR FINANCE :

Monsieur LE MAIRE expose les problèmes de sécurité rencontrés dans le centre du village, notamment dans la rue du Général de Gaulle ainsi que dans la rue César Finance à proximité de l'école.

Il suggère de limiter la vitesse à 30 km/h et d'interdire l'arrêt et le stationnement devant l'école.

Monsieur Stéphane GASTAT demande qu'un feu soit installé pour ralentir les véhicules. Monsieur Jean-Marie THEFFO approuve cette solution.

Après débat, le Conseil Municipal, moins 2 voix contre (M. Stéphane GASTAT et M. Jean-Marie THEFFO), vote l'application de cette mesure et demande à Monsieur le Maire de prendre les arrêtés nécessaires et de faire appliquer ceux-ci.

ETUDE DIAGNOSTIQUE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT :

Vu l'exposé de Monsieur LEBEL, Adjoint au Maire, lors de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2010, concernant la nécessité des travaux à engager sur le réseau d'eaux usées sur recommandations de la SATESE, il est envisagé de mener une étude avec l'appui de la Direction Départementale des Territoires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à lancer la consultation d'entreprises pour l'étude de diagnostic du réseau d'eaux usées et à faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir le maximum de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

ETUDE PROTECTION FORAGE EAU POTABLE :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2010, **Monsieur SABATIER** avait rendu compte de l'état du forage du château d'eau,

Une étude sur la protection du forage est en cours. Une mission d'étude a été demandée au cabinet « EAU & INDUSTRIE pour définir les travaux à entreprendre sur le château d'eau qui a été mis en service en 1962.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à lancer la consultation d'entreprises pour l'étude de diagnostic et à faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir le maximum de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

RECONDUCTION BAIL AVEC LA SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE (S.F.R.) :

Monsieur LE MAIRE, donne lecture de la lettre reçue de la Société S.F.R. ce jour, qui demande de reconduire la convention d'occupation d'un emplacement « internet mobile » installé au château d'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reconduire ce bail pour une durée de douze ans qui prendra effet au 1^{er} Janvier 2011.

Monsieur Laurent MULOT informe le Conseil Municipal que les sociétés de téléphonie doivent régulièrement et obligatoirement remettre leurs installations aux normes.

Il signale que les pompes des postes de relevages et les pompes de la station d'épuration sont vétustes et qu'il faudra les remplacer assez rapidement. Le coût est de 4.500 € par pompe sans les frais d'installation.

Monsieur LE MAIRE :

- demande de réfléchir à une solution s'il y avait une coupure d'électricité pendant plusieurs jours. En effet le château d'eau et la station d'épuration ne fonctionneraient plus.

- signale qu'il est très mécontent de la D.D.T. car les dossiers reviennent souvent pour motif «dossier incomplet » ce qui occasionne des frais postaux supplémentaires. D'autre part il n'est pas tenu compte de l'avis du Maire qui est porté sur chaque dossier.

- informe le Conseil Municipal sur l'avancement du dossier de la création d'une nouvelle piscine à La Ferté-Saint-Aubin. Il rappelle que ce dossier est à l'étude depuis plus de 15 ans et que la création d'un tel ouvrage a un coût non négligeable, ainsi qu'un coût d'entretien important.

- rappelle que la participation au B.A.F. était pour l'année 2009/2010 de 4051 € pour l'utilisation et que le coût des transports scolaires était de 7.500 €. Il est particulièrement favorable pour que les enfants continuent à aller à la piscine car il lui paraît très important d'apprendre à nager en primaire. Il souhaiterait également qu'un service de transports soit mis à disposition des adultes pour se rendre à la piscine si cette dernière voit le jour.

- signale que le versement des dotations se fait avec retard (remboursement de la compensation de la T.V.A. non encore effectué par exemple). Cet état de fait exige un pilotage très fin des dépenses votées.

Monsieur Patrick LEBEL convie les Conseillers Municipaux à une réunion sur le P.L.U. le lundi 13 septembre à 20 H : présentation de l'ensemble du travail accompli sur 9 mois. Il rappelle qu'il peut être consulté sur le site officiel de la Commune.

Il invite le Conseil Municipal à consulter le site MEDAT qui est très bien conçu et que l'on peut y trouver beaucoup d'information.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 8 octobre 2010 à 19h30.

La séance est levée à vingt deux heures quarante cinq. Les Membres présents ont signé le procès verbal.